



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

*Subvention d'équilibre pour le Budget C.C.A.S 2017 de la
Commune nouvelle – n°28/2017*

Date de la convocation : 28/03/2017 Date d’Affichage : 10/04/17 au 24/04/17 Date Notification : 10/04/17
Nombre de membres : * en exercice : 36 * Présents : 32 * Votants : 34

Séance ordinaire du jeudi 6 avril 2017
L’an deux mil dix-sept le 6 avril 2017 à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES–ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	A	Elodie PROD’HOMME	p
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	p
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	R
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	A	Sarah PIHAN	p
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Claudine GARNIER	p
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P		
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	R	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mr POIRIER Thierry à Mr LEMAITRE Philippe
Mr LAMY Gaston à Mme LENORMAND Edith**

**ABSENTS : Madame VILLAIN Martine
Monsieur COSSE Sylvain**

Monsieur TURPIN Patrick conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE BUDGET C.C.A.S 2017 DE LA COMMUNE NOUVELLE – N°28/2017

Monsieur DELAUNAY Christophe présente le dossier.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à verser en 2017 au C.C.A.S la subvention d'équilibre prévue au Budget Commune 2017 d'un montant de **16 000 €**.

La commission des finances en date du Lundi 3 Avril 2017 est sollicitée pour examiner ce dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (34),***

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe de la C.N à verser en 2017 au C.C.A.S la subvention d'équilibre prévue au Budget Commune 2017 d'un montant de : **16 000 €**.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20170406-2017040628-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2017

Publication le : 11-04-2017



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE